

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

**Séance Ordinaire du 12 décembre 2022**

Date de la Convocation : 07 décembre 2022

Date de l'affichage : 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois de décembre à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Annette **CLUZEL** ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Présents** : Geneviève **ABRANTES** ; Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** ; Aude **JALADE** ; Martine **ALBUCHER** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Michel **LAURENS** ; Pierre **GRIMAL** ; Josette **VAYSSE** ; Claudine **GRIMAL**. Philippe **ANTOINE**.

**Mandats** : S. **ESTEVENY** à A. **CLUZEL** ; F. **VERGNES** à J.M. **RECOULES** ; A. **MASSOL** à M. **ALBUCHER** ;

**Absents et excusés** : V. **NICOULEAU**

**OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN : VALIDATION DE L'ADHESION A LA CONVENTION CADRE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain a été signée le 20 avril 2021 à la Communauté de Communes du Réquistanais.

Cette convention d'adhésion est aujourd'hui complétée par une convention cadre qui formalise le projet de territoire, et comprend les éléments suivants :

- La stratégie de revitalisation retenue par la commune lauréate : le diagnostic et les enjeux de la commune en tant que centralité de son bassin de vie, l'ambition stratégique globale et ses cinq axes thématiques (habitat, économie et tourisme, mobilité, espace public et patrimoine, services publics), les secteurs d'intervention et le plan d'actions ;
- L'engagement général des partenaires pour concourir à la réalisation de la stratégie ;
- Les modalités de gouvernance, de pilotage, de suivi et d'évaluation du programme.

La signature de cette convention valant ORT (Opération de Revitalisation de territoire) permettra de déployer plusieurs outils juridiques facilitateurs mis en place par l'Etat pour la reconquête des centres-villes et centres-bourgs (Loi Denormandie dans l'ancien, dispositif d'intervention immobilière et foncière – DIFF, vente d'immeuble à rénover – VIR, droit de préemption urbain renforcé...)

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique) conclu entre l'Etat, les Collectivités bénéficiaires dont la Communautés de Communes du Réquistanais et le PETR Centre Ouest Aveyron, avec le CTO (Contrat Territorial Occitanie) entre la Région Occitanie, les Collectivités bénéficiaires dont la Communautés de Communes du Réquistanais et le PETR Centre Ouest Aveyron et le futur CPAT ( Contrat de Projets Aveyron Territoires) entre Département de l'Aveyron et la Communautés de Communes du Réquistanais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la transmission aux Conseillers :

- Du projet de convention cadre Petite Ville de demain et de ses annexes (Fiche de présentation du territoire ; Présentation du périmètre des secteurs d'intervention des ORT et les fiches actions).
- De la présentation de ce dossier.

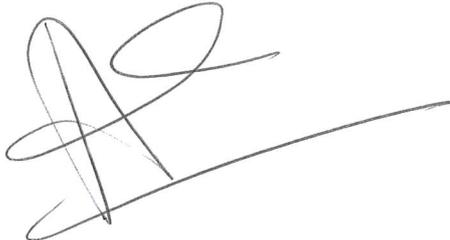
**DECIDE : A l'unanimité**

D'affirmer son engagement dans le programme Petites villes de demain ;

- de valider la convention cadre et la zone d'intervention de l'ORT ;
- de l'autoriser ou son représentant à engager toutes démarches y afférentes ;
- de l'autoriser ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à son exécution ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
**Annette CLUZEL**



Le Maire,  
**Michel CAUSSE**

